



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 juin 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2000

**Avenant à la convention entre la Ville de Niort et l'Association  
Intermédiaire Niortaise pour l'effaçage des tags et graffitis pour les  
particuliers et associations**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre  
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle  
ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé  
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 avril 2000, le Conseil Municipal a décidé de procéder gratuitement, en faisant appel à du personnel qualifié mis à disposition par l'AIN (Association Intermédiaire Niortaise), à l'effaçage des tags et graffitis pour les particuliers, associations, entreprises et personnes morales de droit public qui en feront la demande.

L'avenant n° 1 à la convention Ville de Niort/Association Intermédiaire Niortaise, prévoyait pour 2000, l'affectation à cette activité d'un crédit de 300.000 F, inscrit au Budget Primitif .

L'expérience des premières semaines de cette opération permet d'en mesurer à la fois l'impact extrêmement positif et d'apprécier le travail restant à faire jusqu'à la fin de l'année en cours. Il convient pour ce faire d'affecter à cette activité un crédit supplémentaire de 400.000 F, et de modifier l'article 2 de l'avenant n° 1 de la convention avec l'Association Intermédiaire Niortaise.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention ci-joint
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC